



Bordereau de cotisation membre postulant FNLV pour l'année 2025

(Porteur de projet n'ayant pas encore reçu son autorisation)

Permanent(s) responsable(s) :

Nom envisagé du LVA :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

Selon le règlement intérieur modifié en juin 2023, la cotisation des membres postulants s'élève à **150 euros**.

Cette cotisation donne droit :

- Aux informations réglementaires et administratives
- A participer à toutes les réunions organisées par sa Fédération Régionale
- A recevoir des conseils de la FNLV
- A l'accès adhérent du site de la FNLV.

Vous pouvez prendre une option « correction de vos écrits » pour 100 euros de plus.

Vous choisissez donc entre :

☐

Membre postulant simple : 150 euros

☐

Membre postulant avec option correction des écrits : 250 euros

Règlement de votre cotisation :

- ☐ Le règlement est à adresser par chèque à l'adresse suivante : ***FNLV, chez Mr Paquereau Yannick 71
rue de la Boulavière 44 521 Oudon***

Ou

- ☐ par virement avec le RIB ci-dessous.

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0139	9823	705
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nous privilégions les virements pour des raisons pratiques.

**Relevé d'identité bancaire : Veuillez indiquer votre département et le nom de votre LVA dans le libellé
svp.**

Le versement de votre cotisation peut faire l'objet d'une attestation si vous le demandez.

Fait à :

Nom, signature

Le :

Date envisagée du virement